

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20100924-2010_11_5_2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28/09/2010

Publication : 01/10/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° *CG 2010 11.5-2*

Séance du vendredi 24 septembre 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

AVIS DU CONSEIL GENERAL RELATIF AUX CONCLUSIONS DE L'ETUDE DU « SCHEMA DE MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER STRUCTURANT : SECTEUR D'INTERFACE ENTRE LE SCOT DE LA REGION MULHOUSIENNE ET LE SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général, »
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les conclusions de l'étude dénommée « Schéma de modernisation du réseau routier structurant : secteur d'interface entre le SCOT de la Région Mulhousienne et le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon »,
- autorise le Président du Conseil Général à transmettre lesdites conclusions aux syndicats mixtes des SCOT de la Région Mulhousienne et Rhin Vignoble Grand Ballon, dans le cadre de la concertation prévue à l'article L.122-7 du Code de l'Urbanisme.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH